

CAPD PROMOS et FC

mercredi 19 octobre 2016



Contrairement à nos habitudes, nous avons fait le choix cette fois-ci de ne pas faire de déclaration préalable à cette CAPD.

Ce n'est pas que nous baissons les bras mais plutôt que nous avons l'impression de radoter... En effet, redire comme les années précédentes que nous déplorons le manque de départs en stage de formation continue, que le ciblage des sujets de formation n'est pas forcément en adéquation avec les souhaits et les besoins des collègues, leur durée de plus en plus courte, avec le risque d'être annulé au dernier moment par manque de TR ou de ne pas être remplacé(e)...

Et concernant les promotions, le système actuel vit ses dernières heures avant les chamboulements qui auront lieu à compter de septembre prochain suite aux négociations du PPCR qui viennent d'aboutir. Les modalités d'inspections et tout le système de promotions sera modifié. Donc, se lamenter sur l'actuel, cela ne sert plus à rien, et le futur ? Attendons d'avoir en main les textes définitifs (même si les grandes lignes sont déjà connues, et que certaines avancées sont mieux accueillies que d'autres !!!)

Mise en place du PPCR et inspections individuelles :

Cette année, est une année de transition. Les collègues ciblés pour l'inspection individuelle sont les collègues qui seront concernés l'an prochain par un rendez-vous de carrière (échelon 6, 8 et ceux susceptibles de passer à la hors-classe).

Formation continue

Stages à candidature individuelle :

Après une augmentation sur 3 années, les chiffres de cette année posent question :

	Nombres de vœux	Nombres de candidats	% de candidats/nbre d'enseignants du 90
2012-2013	331	173	28.00 %
2013-2014	34	28	4.50 %
2014-2015	78	69	11.00 %
2015-2016	202	97	15.50 %
2016-2017	136	64	10.20 %

3 stages ont attiré du monde : débats et ateliers philosophiques en élem et mat, et faire face aux situations d'agressivité.

Par contre de nombreux stages sont incomplets, voire désertés...

Nous nous sommes interrogés sur le pourquoi de si peu de demandes de stage alors que les collègues demandent de la formation continue... Au regard des remontées sur le terrain, le SNUipp a émis quelques hypothèses :

- thématiques non conforme aux attentes et besoins. Les collègues priorisent leur choix comme le départ en stage est rare, ils font essentiellement des demandes pour des stages disciplinaires, trop rares. Les stages transdisciplinaires (valeurs de la république, parcours santé,...) sont considérés comme secondaires et non des priorités par les collègues.
- crainte de ne pas être remplacé, de voir annuler son stage au dernier moment
- Il est probable aussi que la masse de nouveautés pour cette année (nouveaux programmes, projet d'école, LSU...) ait suffi pour beaucoup de collègues. C'est déjà pas mal de mettre en place tout ça. Partir en formation n'est pas la priorité de l'année. Mais cette hypothèse n'est valable que pour cette année et n'explique pas la baisse continue.

Notre proposition a été retenue par le DASEN : s'appuyer sur les questionnaires préalables aux inspections individuelles et notamment à la question « de quelles formations auriez-vous besoin ? » pour préparer le plan de formation. L'an prochain, le rendez-vous de carrière pourrait être un moment d'échange avec les IEN à ce sujet. Il est nécessaire que les stagiaires soient partie prenante de leur formation, ne rien imposer en matière de formation.

Les stages incomplets :

La règle départementale veut que chaque candidat n'accède qu'à un seul stage par année. Comme l'an passé, nous avons proposé de permettre aux collègues d'obtenir jusqu'à 3 stages si les stages demandés sont incomplets. Malgré cet aménagement, certains stages restent à compléter : nous avons demandé qu'un nouvel appel à candidature soit diffusé, avec un apport de précisions quant au contenu proposé. Cet appel à candidature permettra de compléter les stages et n'annulera pas les candidatures formulées en temps et en heures.

Suivez vos mails, cela va arriver dans votre boîte professionnelle !

Le SNUipp a aussi demandé s'il était possible d'annuler ou de mutualiser certains stages académiques (fiche de stage commune à l'académie mais sous la responsabilité de chaque département). En effet, quand ces derniers n'attirent qu'un collègue, donnons-lui la possibilité de suivre son stage dans un autre département, tout en récupérant ce budget pour permettre de dédoubler un stage très prisé (32 candidats pour un stage n'offrant que 15 places). Si cette configuration perdure après l'appel à candidature, notre option sera retenue, sous la condition que l'intervenant soit disponible...

Calcul du barème : problèmes avec le logiciel

Dans les documents de travail fournis par l'administration vendredi figuraient les barèmes de chaque candidat mais il nous manquait des données pour pouvoir vérifier ces barèmes. Nous en avons fait la demande début de semaine, mais notre demande est restée vaine.

En séance, nous avons reposé la question *car il nous semblait que certains barèmes étaient erronés.*

Pour info : calcul du barème = AGS – (le nombre de jours de formation déjà obtenus/4)

Concrètement il semble qu'il y ait eu un problème avec le logiciel des stages "gaïa" et comme le SNUIPP a défecté quelques barèmes faux, nous n'avons pas pu attribuer les stages

**Entre les stages incomplets, les barèmes invérifiables et le constat de quelques erreurs en s'appuyant juste sur notre mémoire et notre connaissance du terrain,... la mise en stage devenait difficile !
Nous avons donc balayé les contenus de stage sans les attribuer et avons demandé la tenue d'une**

nouvelle CAPD après le retour du nouvel appel à candidature pour vérifier les barèmes et octroyer les stages.

i02 : agir s'exprimer comprendre à travers activités artistiques en maternelle

Nouvel appel à candidature car seulement 5 candidatures recevables pour 16 places : seuls les collègues nouvellement nommés en maternelle sont concernés par ce stage.

Pour le SNUipp, ce stage est un stage à public désigné et non à candidature libre. Il est nécessaire que la description du stage soit plus explicite, et de prendre en compte la demande de stage des collègues chevronnés en maternelle ou voulant peut-être y exercer bientôt.

L'intervenante validera les candidatures pour ce stage après le nouvel appel à candidature.

Stages pour public désigné :

Stages en langue vivante :

Le SNUipp a interrogé l'administration sur la « désignation » des collègues pour ce stage, la conseillère pédagogique nous ayant expliqué que ce sont les collègues intéressés qui devaient se faire connaître pour être ensuite désignés... Mais lorsqu'un collègue dépendant d'un collège à section bilingue et souhaitant impulser l'enseignement de l'allemand dans son école demande à participer au stage : on lui répond que ce n'est pas possible car son école n'a pas été ciblée... C'est aberrant !

D'autre part, certains collèges se sont retrouvés avec des élèves de sixième, en classe bilingue en n'ayant suivi aucune heure d'enseignement d'allemand dans leur école élémentaire....

Le DASEN a reconnu qu'il y avait un dysfonctionnement et qu'il allait essayer d'y remédier.

Le SNUipp a fait un bilan sur les publics concernés par les stages à public désigné : certains collègues ne sont ciblés par aucun de ces stages : les maternelles, les cycles 2 surtout s'ils ne sont pas en REP....

- 3 stages pour néo ou formateurs
- 5 stages pour directeurs (nouveaux ou en poste ou futurs)
- 14 stages cycle 3
- 3 stages REP
- 3 stages langues
- 3 stages équipes écoles (grande pauvreté ou climat positif)
- 1 stage PDMQDC
- 1 stage scolarisation - 3 ans
- 1 stage enseigner au CP
- 3 stages numérique pour CAB

L'hypothèse du SNUIPP, qui se fonde sur des retours du terrain, selon laquelle certains collègues ne sont jamais ciblés dans les formations à public désigné, se confirme là. Il faut aussi faire quelque chose pour eux.

Le serveur GAIA : pour les conférences pédagogiques

- Le SNUipp a évoqué les difficultés pour naviguer et s'inscrire sur GAIA qui sont encore d'actualité...
- Nous avons aussi demandé à ce que les équipes de circonscription inscrivent automatiquement tous les collègues sur les heures d'animation pédagogique obligatoires : cela éviterait que les collègues n'aient l'impression de pouvoir choisir certaines dates d'animation et se voient au final imposer

d'autres dates afin d'équilibrer les groupes. A ce jour les collègues, n'ont pas eu confirmation de leurs dates définitives d'anim péda...

"Ce mode opératoire a été choisi afin que chaque collègue soit conscient des heures qu'il devra suivre, pour répondre à un problème rencontré l'an passé..." Donc pas de solution miracle encore trouvée....

Projet d'école :

- Le SNUipp a évoqué le fait d'imposer une date fixe de réunion à tous les collègues du département alors que cette animation pédagogique réunit chaque conseil des maitres dans son école, sans intervenant particulier. Laissons la liberté à chaque équipe de se réunir quand bon lui semble, avec une date butoir si nécessaire. Surtout si au final cette animation finit par être annulée/reportée la veille (vous voyez de quoi on parle hein ?)

Les IEN ont fait ce choix afin de garantir la disponibilité de chaque équipe, puisqu'aucune animation pédagogique ne pouvait ainsi être programmée ce jour là.

- En l'absence de cadrage à ce jour, le SNUipp a demandé à ce que la seconde date (8/11) soit dès à présent annulée/reportée et que tous les collègues en soient informés le plus rapidement possible et non la veille de la réunion.

Stages CHSCT :

Le planning de la formation continue est complet. Nous réalisons en séances que les stages définis dans le plan d'action 2016/2017 du CHSCTD ne pourront y être intégrés.

Nous décidons d'un commun accord de programmer en priorité ces stages au plan de formation de l'an prochain, comme cela a été fait pour le stage « faire face aux situations d'agressivité » planifié cette année alors qu'il dépendait du plan CHSCT 2015/2016.

LES PROMOS

Le SNUipp, ayant fait remonter au fur et à mesure, les erreurs relevées lors de la vérification des barèmes auprès des collègues syndiqués ou nous ayant contactés via le e-dossier promo du SNU, aucune modification en instance n'a été faite.

Le SNUipp est intervenu pour la seule institutrice promouvable mais comme, bien seule, qui ne peut être promue. Nous ne pouvons promouvoir que 30% des promouvables, donc elle ne pourra accéder à une promotion que par l'ancienneté... Pour le SNUipp cela est injuste, elle paie le faible effectif d'instit dans notre département !

L'administration a acquiescé et a proposé d'attendre la distribution des restes en fin d'année scolaire... Avec effet rétroactif !

Questions diverses posées par le SNUipp

- **Modification des affectations de certains collègues depuis la rentrée**

Le SNUipp a demandé à faire un point sur les changements d'affectation de certains collègues suite au recrutement fin septembre de 4 nouveaux PES.

Des T1, affectés sur des postes de TR, ont été mis à la rentrée sur des remplacements longs. Mais à l'arrivée des PES, ils se sont vus déplacés ou remis sur leur poste de TR à 50% (ils partagent la classe avec un PES sur les autres 50%)... Cela a fait couler de l'encre et des larmes...

Le SNUipp se satisfait du recrutement, même tardif de 4 PES mais dénonce la manière dont la communication s'est faite avec les collègues qui étaient déjà en poste.

Une attention particulière sera portée l'an prochain aux T1 affectés sur les postes de TR surtout s'ils obtiennent un poste assez long dès la rentrée.

➤ **Autorisation d'absence :**

Des collègues ont contacté le SNUipp concernant l'octroi ou non d'autorisation d'absence avec ou sans traitement.

L'administration nous a précisé le cadrage. Nous vous communiquerons le tableau récapitulatif si besoin. Ils ont rappelé qu'ils faisaient preuve de bienveillance et que c'est à l'appréciation de l'IEN, de la DRH, et du DASEN si nécessaire...

Le SNUipp en a profité pour demander qu'un bilan quantitatif et qualitatif des absences (maladies longues et courtes, autorisations d'absence, ...) soit établi et fasse l'objet d'un groupe de travail.

➤ **EVS :**

105 recrutements possibles mais le 100^{ème} est en cours de recrutement !

Répartis selon des critères établis au départ par les IEN, les besoins en suivi d'enfants relevant de la MDPH ont induit une disparité dans le temps d'EVS octroyé à chaque école. Le SNUipp demande à ce qu'un bilan soit établi et une répartition optimale soit visée.

Cependant, nous sommes tous conscients que ces contrats sont bien précaires et nous sommes d'accord que ces changements d'affectation ne se feront qu'avec un accord des concernés.

D'autre part, le SNUipp demande à l'administration de vérifier que les EVS ayant des contrats CUI (droit privé) aient bien le droit d'avoir des contrats annualisés qui soient supérieurs à 20h hebdomadaires .

Vos élues en CAPD pour le SNUIPP
Peggy Goepfert Anne Forgerit Céline Papin